



## ***La Lettre***

**n° 8**

**mai 2021**

## **Un projet de "forêt urbaine" à Quetigny**

Un projet de forêt urbaine (ou parc arboré) devrait connaître sa première phase de réalisation à l'automne prochain à Quetigny. Situé dans la partie nord-ouest du quartier Fontaine village, ce parc arboré devrait recouvrir une surface de 1,35 ha, ce qui est peu pour une forêt mais conséquent pour une ville comme la nôtre. L'aménagement se fera progressivement dans des lots d'environ 1 000 m<sup>2</sup> sur lesquels cohabiteront différentes variétés d'herbacées, arbustes et arbres.

La plantation du premier lot est prévue à l'automne prochain, en partenariat avec « Forestiers du Monde » (<http://forestiersdumonde.org/index.php/category/qui-sommes-nous/presentation-objectifs/>), et avec la participation d'élèves de classes élémentaires et d'habitants du quartier. Une haie bocagère de 300 m en bordure du parc sera plantée à l'automne.

Cette idée de forêt urbaine n'est pas nouvelle. Des membres de l'Association Quetigny Environnement l'ont préconisée depuis plusieurs années. Ils avaient d'ailleurs grandement contribué à la plantation d'un massif arboré vers le bassin de rétention du Cromois, avec une classe de l'école Fontaine aux Jardins, en 2002. Près de chez nous, la ville de Saint-Julien l'a aussi mise en œuvre en 2010-2011 (<http://forestiersdumonde.org/index.php/2022/03/18/saint-julien-la-creation-forestiere-pedagogique-biodiverse-des-ecoles-de-saint-julien-bourgogne-farmes-solaires-2010-2020/>).

La liste « Réinventons Quetigny » proposait dans son programme municipal de « créer de nouveaux espaces urbains arborés, (plaine des Aiguisons, espace Mendès-France, parc du Grand Chaignet, bassins de rétention...) et de mettre en place une ceinture de haies et d'arbres pour protéger les riverains des exploitations agricoles toujours plus consommatrices de pesticides ». (voir notre programme <https://www.reinventonsquetigny.com/events-1> page 8)

Depuis 2018, l'objectif de développement durable n° 11 de l'ONU intègre la création de forêts en ville, pour en faire des endroits résilients et plus soutenables. Le Programme Mondial des Villes Forestières a

donc été lancé pour inciter les villes à devenir plus vertes et conscientes des enjeux environnementaux. Ce programme commence à s'appliquer dans de nombreuses villes. Dans l'agglomération, c'est le cas de Chenôve, Chevigny...

Ce projet de forêt urbaine à Quetigny est une très bonne initiative et nous le soutiendrons. Elle contribuera à reverdir notre ville quelque peu massacrée en son centre par la bétonisation du « Cœur de ville ». L'implication des écoles et de la population ne peut que nous conforter dans notre conviction d'associer les habitant·e·s à l'amélioration de leur cadre de vie. Néanmoins, ce projet arrive peut-être un peu trop ficelé sans que les habitant·e·s aient eu la possibilité d'en débattre vraiment. Cet espace occupé actuellement par un terrain de sport utilisé par les jeunes est-il le meilleur endroit ?

Planter des arbres est une nécessité pour lutter contre le changement climatique, mais il faut ensuite les entretenir sur le long terme, ce qui a probablement manqué à notre ville durant les deux dernières décennies si l'on en croit le diagnostic réalisé par l'entreprise ACER en 2017. Le rapport pointait du doigt, entre autres, le nombre d'arbres en état de sénescence avancé, le choix d'essences mal adaptées, les mauvaises tailles, la qualité déficiente du substrat (voir notre Lettre de Réinventons Quetigny n° 2 p. 3 : [https://www.reinventonsquetigny.com/files/ugd/f33f2f\\_18853d840f994735ad213dbe4415199c.pdf](https://www.reinventonsquetigny.com/files/ugd/f33f2f_18853d840f994735ad213dbe4415199c.pdf)). La santé et l'entretien de nos arbres devrait, à notre avis, être une des préoccupations de l'Agenda 2030 actuellement en préparation.



**Réinventons**  
QUETIGNY

***La Lettre***

**n° 8**

**mai 2021**

## **Quelles réponses face au trafic de drogue ?**

Récemment, France 3 Bourgogne Franche-Comté a diffusé un court reportage sur le trafic de stupéfiants dans le quartier du Pré Bourgeot à Quetigny. Certains habitants du quartier s'en plaignent et ne cachent pas leur inquiétude, voire leur peur. Et on peut les comprendre, même s'il ne faut pas exagérer l'étendue du trafic dans notre ville.

Si le constat de ce fléau qui touche même des jeunes adolescents est partagé par tous, les solutions pour l'éradiquer sont loin d'être unanimes.

Comment faire en effet ? Accroître les effectifs de police et accentuer la répression, comme le préconise Sébastien Kencker, du groupe ETIQ ? Augmenter le nombre de caméras de surveillance, comme le fait la majorité municipale, tout en reconnaissant que les caméras ne font que déplacer les points de deal ?

Ces réponses essayées depuis plusieurs dizaines d'années n'ont pas empêché notre pays de rester champion d'Europe de la consommation d'un cannabis toujours plus toxique du fait d'une teneur plus forte en THC, sa substance active.

Selon l'OFDT (Office Français des Drogues et Toxicomanies), 21 % des jeunes de 15 à 34 ans consomment régulièrement du cannabis. À 17 ans, un jeune sur cinq en fait un usage au moins mensuel.

C'est dire à quel point le système de prohibition mis en place par la loi de 1970 est un échec. Non seulement il n'a pas empêché la consommation de masse du cannabis, mais il ne protège pas les plus fragiles, en particulier les plus jeunes. De plus, il coûte cher en moyens policiers et judiciaires – environ 600 millions d'euros par an selon le Conseil d'analyse économique (CAE) attaché aux services du Premier Ministre – pendant qu'il permet aux producteurs et trafiquants de s'enrichir.

D'après l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales, les interpellations ont été multipliées par 7 entre 1990 et 2010. Et les condamnations ont frappé davantage les consommateurs que les vendeurs (4 % des condamnations) ou les trafiquants (2 %), qui auraient dû être les cibles principales de la lutte contre les stupéfiants.

Continuer dans la voie de l'interdiction et de la répression, comme s'entête à le faire Emmanuel Macron, mène à l'impasse. De plus en plus de voix, citoyens, responsables politiques, médecins, s'élèvent pour exiger la légalisation du cannabis. Légaliser, c'est maîtriser la production, la distribution du produit et sa composition, et de ce fait enrayer le trafic illicite qui gangrène certains de nos quartiers. Plusieurs pays se sont déjà engagés dans cette voie avec des expériences prometteuses : le Canada, l'Uruguay, le Portugal, plusieurs États des USA...

Bien sûr, toutes les drogues n'ont pas le même niveau de gravité, et certaines demandent des réponses plus appropriées que celles efficaces contre le cannabis. Mais dans les quartiers gangrénés par les dealers, c'est essentiellement le cannabis qui circule. Selon l'Institut National des Hautes Études de la Sécurité et de la Justice (INHESJ), plus de 230 000 personnes seraient impliquées dans ce trafic dans notre pays.

La légalisation du cannabis est la meilleure alternative à la politique d'interdiction et de répression menée depuis plus de 50 ans. Elle n'entraînerait pas de surconsommation et ne favoriserait pas le passage aux drogues dites "dures". Au contraire, car ce n'est pas tant l'usage du cannabis qui provoque ce passage que l'invitation des trafiquants et des dealers à consommer ces stupéfiants beaucoup plus dangereux.

Faut-il légaliser le cannabis en France ? Vingt arguments pour se forger une opinion (lemonde.fr)  
[https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2019/07/02/faut-il-legaliser-le-cannabis-vingt-arguments-pour-se-forger-une-opinion\\_5484277\\_4355770.html](https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2019/07/02/faut-il-legaliser-le-cannabis-vingt-arguments-pour-se-forger-une-opinion_5484277_4355770.html)

TRIBUNE. « Après la crise du Covid-19, il faut légaliser le cannabis, vite ! » (nouvelobs.com)  
<https://www.nouvelobs.com/societe/20200618.OBS30192/tribune-apres-la-crise-du-covid-19-il-faut-legaliser-le-cannabis-vite.html>

Cannabis : Emmanuel Macron ferme la porte à la légalisation (20 minutes.fr)  
<https://www.20minutes.fr/societe/3024631-20210419-cannabis-emmanuel-macron-ferme-porte-legalisation>



Réinventons  
QUETIGNY

**La Lettre**

n° 8

mai 2021

## Interview de Jean-Pierre Millot

*Avec son frère Daniel, Jean-Pierre Millot, habitant de Quetigny, a écrit un livre témoignage sur ce que leurs familles, paternelle et maternelle, ont vécu pendant la Grande Guerre et la Seconde Guerre Mondiale. En ce mois de mai, nous célébrons l'armistice qui mit fin à ce conflit, ainsi que la libération des camps de la mort et des camps de travail où furent envoyés tant de juifs, de tziganes (roms), d'homosexuels et de résistants. Nous lui donnons la parole.*

### **Que raconte votre livre ?**

Notre famille maternelle était juive et allemande, habitant l'Alsace et la Lorraine, région allemande de 1871 à 1919. Redevenue française, nous la retrouvons à Troyes en 1924. Lorsque la Seconde Guerre Mondiale éclate, notre mère s'engage dans la Résistance dès 1942. Nos grands-parents décident d'héberger des résistants. Un matin de janvier 1944, la Gestapo vient arrêter 6 membres de notre famille dont nos grands-parents, parce que juifs. Déportés à Auschwitz, ils n'en reviendront pas. Notre mère et notre tante, parties à leur travail, auront la vie sauve grâce à une voisine venue les prévenir. Elles rejoignent alors le réseau de résistants FTPF. Agentes de liaison, elles n'ont que 15 ans et demi et 18 ans et demi ; elles sillonneront de nombreuses villes et départements sous de fausses identités, avec les planques, l'attente et la peur. Notre tante sera arrêtée, torturée, et déportée politique en camp de travail à Ravensbrück, puis transférée au camp de Schlieben. Notre mère accomplira ses missions jusqu'à la Libération de Paris.

Notre père, lui, est ouvrier à Paray-le-Monial en Saône-et-Loire. Il est proche d'amis résistants. En 1943, il s'engage dans la Résistance. Il est arrêté en janvier 1944, interné à Compiègne, puis déporté politique au camp de concentration et d'extermination d'Auschwitz, transféré à Buchenwald puis dans un camp de travail à Schönebeck-sur-Elbe. Devant l'avancée des troupes alliées, les déportés sont conduits par les Allemands dans des « Marches de la Mort » : notre père survivra de la sienne mais les trois-quarts n'en reviendront pas...

## ***Pourquoi avez-vous eu envie d'écrire ce livre sur vos parents ?***

Nous avons vécu toute notre jeunesse en nous posant des questions. Pourquoi ce numéro 186 090 écrit sur le bras de notre père ? Où étaient nos grands-parents maternels ? Tant de questions sans réponse ! Nous avons compris qu'ils avaient subi de terribles événements : la déportation de notre père et l'extermination des parents de notre mère dans le camp de concentration d'Auschwitz en Pologne.

Pour écrire ce livre, nous avons ainsi consulté de très nombreux ouvrages ; tous sont cités à la fin du livre. Mais nous avons eu surtout la chance extraordinaire de retrouver l'épouse d'un déporté, ami de notre père. Ils ont été arrêtés ensemble à Paris, amenés à la prison de la Santé, puis transférés à la prison de Fresnes, à nouveau transférés au camp de transit nazi de Compiègne, et finalement déportés par un long train le 27 avril 1944 à Auschwitz.

Ce train, appelé plus tard le Convoi des tatoués, entassait – à cent par wagon à bestiaux – des hommes durant 4 jours et 3 nuits, sans manger, sans boire. Ce déplacement forcé fut épouvantable, beaucoup décédèrent durant ce voyage. L'arrivée à Auschwitz le 30 avril 1944 est indescriptible, dantesque. Ils repartiront le 14 mai pour Buchenwald. C'est à Buchenwald qu'ils seront séparés. Cet ami, Maurice, est transféré au camp d'Oranienburg où il subira les pires atrocités... La mort est partout, l'odeur de la mort est partout, la fumée des fours crématoires envahit tout. C'est horrible. Il s'en est sorti vivant et de retour à Paray-le-Monial, son père lui demanda de raconter. Avec courage, il raconta, son père nota...

Nous rencontrons donc son épouse, 70 ans plus tard. Intimidés, nous acceptons une tasse de café. Sa fille Maryse est présente. Elle nous tend un cahier, genre cahier d'écolier de 192 pages. Le cahier où son père a tout écrit, a tout décrit dans les moindres détails. C'est une mine d'or. Nous allons enfin connaître les détails de la vie de notre père durant cette période. Nous sommes particulièrement émus.

## ***Vous avez pu ainsi retracer le parcours de ton père...***

Oui. Après son décès, nous avons également retrouvé un petit carnet dans lequel il racontait les terribles jours vécus pendant sa « Marche de la Mort », qui a conduit à pied les 1 500 déportés de son camp de concentration, sur 450 km ; 21 jours d'une marche meurtrière, de Schönebeck-sur-Elbe à Schwerin dans le Nord de l'Allemagne. Les trois-quarts décédèrent d'épuisement, de malnutrition, ou tout simplement assassinés d'un coup de revolver.

Nous avons décidé de partir sur leurs traces en 2014, et ce fut un voyage mémoriel.

## ***Et ta mère ?***

En introduction, j'ai décrit le parcours de notre mère et de sa sœur. Imaginez également que notre mère et sa sœur, respectivement âgées de 15 ans et demi et 18 ans et demi, se retrouvent seules, sans famille, sans oncle, sans tante ! Complètement seules !

## ***Ces récits terribles racontent l'occupation, la Résistance, mais aussi les camps d'extermination et de travail forcé. Ils sont écrits à la première personne, ce qui leur donne beaucoup de force. Vos parents vous racontaient-ils ces événements ? Comment avez-vous recueilli leurs témoignages ?***

Nos parents s'étaient réfugiés dans le silence, et ma mère protégeait mon père. Nous avons pris conscience que nos parents étaient très impliqués dans le réseau de résistance FTPF. Constatant qu'il serait impossible d'interroger notre père, nous avons demandé à notre mère son témoignage sur la vie de ses parents, sur sa jeunesse, sur son action dans la Résistance et sur sa rencontre avec notre père. Quelques semaines plus tard, elle nous a tendu un petit classeur dans lequel elle répondait à la plupart de nos questions.

« Vous m'avez fait pleurer tous les jours », nous dit-elle en nous remettant ses écrits... d'où le titre du livre.

## ***Ta tante a témoigné...***

C'est à partir des années 2000 que notre tante a commencé à témoigner, toujours affaiblie, malade par ce qu'elle avait enduré pendant sa déportation. Les séquelles mentales et physiques étaient bien encore là. J'ai parlé devant plus de 10 000 élèves, nous dit-elle un jour .

Notre tante Ginette a reçu l'insigne de chevalier dans l'ordre national de la Légion d'honneur, et à cette occasion le préfet de Meurthe-et-Moselle a fort bien décrit son parcours. Ginette s'était liée d'amitié avec une professeure d'histoire du collège de Liverdun près de Nancy, où elle a témoigné pendant plus de dix ans. Une salle du collège a d'ailleurs été baptisée salle Ginette Clément.

## ***Quel écho rencontre votre livre ? Comment l'expliquez-vous ?***

Tout d'abord, le titre est intrigant et la préface dit tout :

« Devoir de Mémoire, devoir de famille ? Non... pas devoir : une chronique de famille dans laquelle ils prennent la voix de celles et de ceux qui ne peuvent plus ou qui ne veulent pas parler mais qu'on se doit d'entendre. Grâce à leurs recherches, à la complicité de leurs amis, de leur famille, ces témoignages dans un contexte historique précis, approfondi, donnent un reflet tragiquement réaliste de ce que leur famille a vécu. L'habileté à faire parler le témoin, ce "Je" qui fait revivre la personne intensément nous capte. C'est avec eux que nous pénétrons dans les tranchées, dans les camps. C'est avec eux que nous avons froid, faim, peur, c'est avec eux que nous vivons ces épisodes déchirants et l'horreur de leur persécution. »

Et les témoignages de nos lecteurs concordent : il ne faut pas oublier ces tragiques événements. Pour certains, ce travail de mémoire a apporté bien des éclaircissements sur cette période – déjà 77 ans.

Ce livre a fait l'objet d'articles de presse dans le JSL (Journal de Saône-et-Loire), dans la Renaissance (hebdomadaire de Saône-et-Loire) et dans le Bien Public (édition du 8 mai). Cette publicité nous a permis d'élargir le cercle et la demande est bien là.

## ***Pour toi, quelle est la portée de ces témoignages aujourd'hui ?***

Bien d'autres ouvrages ont déjà été écrits sur le sujet. Celui-ci s'ajoute aux très nombreux témoignages écrits et parlés. La radio, la télévision, les journaux continuent inlassablement de raconter. Et pourtant, certains ont encore le doute ! Mais nous avons encore un grand besoin d'expliquer, de dire cette vérité si difficile à entendre et à comprendre. Comment en est-on arrivé là ?

Je le redis, pour nous, c'est avant tout un devoir de mémoire et un hommage que nous rendons à nos parents, mais également à tous ceux qui sont actuellement persécutés. Il est important pour nous deux de rappeler que l'intolérance, le racisme, l'antisémitisme, la haine de l'autre conduisent à des drames, voire au génocide. Et nous pouvons malheureusement constater que dans la période actuelle, de nombreuses populations en sont toujours les victimes.

## ***Dans le document que votre mère vous a remis en 2001, on peut lire, en dernière page et au dernier paragraphe, ce bouleversant témoignage :***

« Cinquante-sept années se sont écoulées depuis ces tragiques événements. Ma mémoire a gardé les faits les plus marquants, ceux que l'on n'oublie jamais, et durant tout ce laps de temps, dans ma vie s'est installé un grand vide, un très grand vide ».

Le livre [Vous m'avez fait pleurer tous les jours](#) est disponible en vente au prix de 18 € (ou 24 € si envoi postal par Colissimo). Vous pouvez contacter Jean-Pierre Millot par téléphone au 06 09 71 42 54 ou par courriel à [jpmillot67@gmail.com](mailto:jpmillot67@gmail.com).



Réinventons  
QUETIGNY

## *La Lettre*

n° 8

mai 2021

## Les Jardins de l'Engrenage

Le 17 juin 2020, était lancé un appel national contre la ré-intoxication du monde, signé par de nombreux collectifs, associations, syndicats, territoires en lutte... Cet appel visait à refuser le retour « à la normale » des activités humaines nocives pour le climat et la biodiversité.

À Dijon, une manifestation de 400 personnes se terminait au 63 avenue de Langres où des militants ont investi deux hectares de friches et d'anciennes terres maraîchères menacées de bétonnisation par l'entreprise Ghitti Immobilier et son projet de 307 logements appelé Garden State.

Très vite, la vie s'y organise avec des habitants du quartier qui avaient pris l'habitude de venir y prendre l'air pendant le confinement. Des parcelles collectives ont été mises en culture et des petits jardins potagers ont été installés ; une buvette, un terrain de pétanque, une boîte à livres sont apparus. Une maison vide est occupée.

Le 24 juillet, la mairie tente une expulsion en envoyant la police municipale accompagnée de pelleteuses, qui réussissent à détruire une partie des parcelles mais qui sont très vite bloquées par l'arrivée de nombreux occupants. Dès les jours suivants, les parcelles sont remises en culture.

Le 5 novembre, la mairie obtient du juge l'expulsion des terrains, mais le 19 mars, la justice donne un délai de six mois pour autoriser l'expulsion de la maison.

Pendant ce temps la vie continue à l'Engrenage, entre jardinage, vente et distribution de légumes, soirées cinéma, concert de soutien aux Lentillères.

Début mars, une lettre ouverte est adressée au maire et au promoteur pour demander officiellement l'abandon du projet. Dans cette lettre, les occupants démontrent les nuisances du projet (augmentation de la densité du quartier de 30 %, aggravation de l'effet d'îlot de chaleur urbain, destruction d'un îlot de



biodiversité (par exemple 24 espèces de papillons), refus de nombreux riverains. Ils proposent à la mairie d'élaborer collectivement avec les riverains un nouveau projet et démontrent qu'on peut faire pousser des légumes sur ces terres.

Le 20 avril, le préfet déclenchait violemment l'évacuation des jardins avec forces gaz lacrymogènes. Les forces de l'ordre, accompagnées d'engins de chantier et de camions, détruisaient tout, arrachaient des arbres (dont le grand tilleul) des haies, détruisaient un poulailler... En quelques heures le terrain était déblayé et la terre cultivable évacuée (80 rotations de camions ont été comptées). Les jours suivants, les forces de l'ordre ré-intervenaient, incendiant les barricades de paille avec leurs lacrymos. Des bennes ont été installées le long de l'avenue pour interdire l'accès au site ainsi qu'un mur de béton autour de la maison. Finalement, l'entreprise Pennequin décide de suspendre le chantier.

Bilan : cette évacuation d'une rare violence, totalement disproportionnée, a mobilisé jusqu'à 100 gendarmes et policiers, a dû faire appel à des pompiers pour éteindre des feux. Six personnes ont été interpellées et placées en garde à vue. Pendant quatre jours, 350 cartouches de gaz lacrymogène contenant chacune 6 palets de gaz (soit plus de 2 000) ont été déversées sur les jardins, asphyxiant les passants dans l'avenue, s'infiltrant dans les appartements alentour.

Depuis, le préfet et la mairie n'hésitent pas à utiliser les mensonges et les contre-vérités pour dénigrer ce combat. Par exemple, il n'y a jamais eu de cocktails Molotov utilisés ni même fabriqués, comme l'a prétendu le préfet ! F. Rebsamen, N. Koenders et T. Ghitti vantent la qualité environnementale de leur projet, mais les 62 % de végétalisation sont surtout des toits végétalisés et des bacs de terre... En réalité, le futur espace vert annoncé est composé de jardins familiaux déjà existants (9 000 m<sup>2</sup>) et seuls 4 200 m<sup>2</sup> seront aménagés, traversés par une voie piétonne, et cet espace ne sera ouvert que de 7 h à 21 h. La mairie a organisé des réunions avec les riverains, par groupes de 6, pour faire la publicité du projet, mais pas pour discuter.

Décidément, Rebsamen s'est complètement loupé sur ce coup-là ! Lui qui se vante de vouloir faire participer les citoyens à la vie de la commune, qui voulait faire reconnaître Dijon « Capitale verte Européenne » et qui a osé dire : « Notre ambition d'excellence, nous continuerons à la porter à Dijon à travers une politique à la fois sociale et environnementale engagée »...

<https://dijoncter.info/garden-state-une-realite-moins-verte-qu-on-voudrait-nous-le-faire-croire-2772>

<https://c.bienpublic.com/faits-divers-justice/2021/04/27/jardins-de-l-engrenage-le-bilan-une-semaine-apres-les-tensions> (article payant)

<https://dijoncter.info/jardins-de-l-engrenage-retour-sur-une-annee-de-lutte-contre-le-beton-2748>

<https://reporterre.net/A-Dijon-les-jardins-de-l-Engrenage-luttent-contre-le-beto>

photo : ©Jérôme Gaill (<http://reinventonsquetigny.free.fr/engremai.htm>)



Réinventons  
QUETIGNY

***La Lettre***

**n° 8**

**mai 2021**

## **Un 1er mai rajeuni, combatif et rassembleur à Dijon**

En 2020, pas de 1er mai pour cause de confinement ! Ce 1er mai 2021 à Dijon fut joyeux, mais surtout il marque un moment nouveau dans le rassemblement de ceux qui se mobilisent pour la justice sociale et pour une planète vivable.

Après les prises de parole des syndicats CGT, FO, FSU, Solidaires, le cortège de plus de 2 000 personnes s'est mis en marche. À sa tête, les occupants du Théâtre de Dijon réclamant l'annulation de la nouvelle réforme de l'assurance chômage qui va appauvrir plus d'un million de précaires à partir de juillet 2021. Ils revendiquent une sécurité sociale contre le chômage. Ensuite défilaient les membres des syndicats dans un joyeux méli-mélo coloré de drapeaux et banderoles, toutes étiquettes confondues.

La banderole des jardins de l'Engrenage rappelait comment l'urgence écologique doit se décliner dans nos villes en préservant des lieux de verdure et des jardins nourriciers.

Les jeunes de la Maskarade et leurs sonos (interdites par le Préfet depuis 3 semaines) qui revendiquent une culture populaire et gratuite, celle des fêtes technos, venaient nous rappeler que la vie ne se résume pas à travailler et consommer.

Sur le parcours, le collectif féministe du 28 novembre colle des slogans mobilisateurs, qui dénoncent en particulier le silence sur les violences envers les femmes.

Après un défilé sans encombre, animé par une batucada et les sonos, dans le centre ville et sur les places emblématiques de Dijon, le cortège s'est rassemblé devant le théâtre. Là, des prises de parole appellent avec des voix fortes à se mobiliser contre la réforme de l'assurance chômage, en soutien à l'Engrenage et à la cause des femmes.

Pour finir, deux chansons reprises par les manifestants font vibrer la place du Théâtre : « Danser encore » et « Le chant des occupants ».

Pour un·e observat·eur·rice confirmé·e des manifs du 1er mai, celle-ci a montré le rassemblement des colères contre les méfaits des politiques menées, tant au niveau local que national. Avec des participant·e·s rajeuni·e·s, cette journée qui s'inscrit dans la tradition des luttes contre toutes les dominations a été un vrai succès, loin des plateaux télé parisiens qui se refusent, comme d'habitude, à rendre compte de la réalité du terrain.

Le chant des occupants : <https://www.youtube.com/watch?v=esSKL7tq3ZQ>

Danser encore : <https://www.youtube.com/watch?v=SyBEMRyt6Qg>

Eh bien chantons maintenant !



**Réinventons**  
QUETIGNY

## **La Lettre**

**n° 8**

**mai 2021**

# **1, 2, 3 juin : procès de "l'association de malfaiteurs" de Bure !**

Depuis 2000, l'ANDRA (Agence Nationale pour la gestion des Déchets RAdioactifs) a établi à Bure (Meuse) le CIGÉO (Centre Industriel de stockage GÉologique), un laboratoire de recherche pour l'enfouissement des déchets radioactifs à Haute Activité et à Vie Longue (HAVL). Ce projet est vivement critiqué par l'Autorité Environnementale (cf. notre article dans la lettre n°5 :

[https://www.reinventonsquetigny.com/files/ugd/f33f2f\\_bc054558d4ce4dabbc2f4efa3b9f5c51.pdf](https://www.reinventonsquetigny.com/files/ugd/f33f2f_bc054558d4ce4dabbc2f4efa3b9f5c51.pdf)).

Des militants antinucléaires se sont installés à Bure dans la « Maison de la Résistance » pour lutter contre ce projet fou de méga-poubelle nucléaire. L'arrosage massif de subventions par l'ANDRA aux communes environnantes n'empêche pas que des élus locaux et des habitants partagent cette lutte.

Depuis 2017, une instruction est menée contre des militants pour « association de malfaiteurs » en vertu des récentes loi antiterroristes qui permettent de criminaliser les luttes. Après des milliers d'heures d'écoutes téléphoniques (en particulier d'un avocat), un dossier de 15 000 pages, des mètres cubes de matériels saisis, un harcèlement policier omniprésent dénoncé par la Ligue des Droits de l'Homme, après que des militants ont été privés de leur liberté de circuler, empêchés de se parler pendant plusieurs années, du 1er au 3 juin se tiendra le procès des « malfaiteurs ».

Des rassemblements sont prévus tous les jours à partir de 9 h devant le tribunal de Bar-le-Duc les 1er, 2 et 3 juin ; et, le mardi 1er juin, un cortège festif est organisé à 14 h.

<http://burestop.free.fr/spip/>

<https://bureburebure.info/123proces/>

[https://www.youtube.com/watch?v=P5K\\_pjhri3U](https://www.youtube.com/watch?v=P5K_pjhri3U)

<https://reporterre.net/1-3-La-justice-a-massivement-surveille-les-militants-antinucleaires-de-Bure>



## **Après Rambouillet : la fuite en avant des lois antiterroristes**

À Rambouillet, le 23 avril, l'attaque au couteau d'une fonctionnaire de police par un radicalisé inconnu des services de renseignement a suscité une émotion considérable, que bien sûr nous partageons.

Une loi antiterroriste était en préparation avant l'attentat (pour pérenniser des mesures "temporaires" liées à l'état d'urgence) ; certaines clauses proposées par des députés LREM avaient d'ailleurs été rejetées par le Conseil constitutionnel. Mais on a changé de vitesse (projet déposé le 28 mai en Conseil des ministres) et le gouvernement a "profité" de l'attentat pour placer très haut le curseur des restrictions aux libertés. Le nouveau projet de loi va être examiné à l'Assemblée nationale fin mai... pour adoption définitive fin juillet, au cœur de l'été !

Les "mesures de sûreté" s'appliquent aux détenus condamnés pour terrorisme (500 aujourd'hui, dont 150 devraient être libérés dans les 2 ans à venir) après leur sortie de prison :

- mesures administratives de contrôle pendant 2 ans (et non plus 1 an)
- mesures judiciaires de suivi social ou psychologique pendant 5 ans pour les "plus dangereux".

Plusieurs autres dispositions concernent d'autres personnes que les ex-détenus :

- la possibilité pour la police d'effectuer des "visites domiciliaires" va être gravée dans le marbre : perquisitions administratives, autorisées par un juge, pour les personnes "susceptibles de présenter une menace terroriste d'une particulière gravité" (termes bien flous).
- l'État se permet, en rendant définitive la loi antiterroriste de 2015 qui faisait l'objet d'une "clause de revoyure", d'utiliser des algorithmes pour espionner les connexions des particuliers : URL consultées (en direct ou dans les historiques de navigation), appels téléphoniques, SMS, accès aux répondeurs... étape décisive vers une surveillance de masse ! Le Conseil d'État, juridiction administrative suprême,

vient d'autoriser cette pratique, pourtant condamnée par la Cour de Justice de l'Union Européenne qui y voit une violation des libertés fondamentales.

Ces mesures ne concernent pour l'instant que la lutte contre le terrorisme, mais comment empêcher demain que les "boîtes noires" accédant à nos connexions soient utilisées pour l'espionnage économique ou la surveillance des mouvements sociaux ? Qu'est-ce qui nous prouve que les algorithmes ont permis de « déjouer deux attentats » (Gérald Darmanin), puisque de toute façon les données sont classées secret défense ?

Nous ne sommes pas naïfs : évidemment, il faut protéger nos concitoyen·ne·s contre le terrorisme ! Mais « celui qui vous promet le risque zéro vous ment » (Éric Dupond-Moretti). Or, des moyens existent déjà : une cellule spéciale dédiée à la préparation de la sortie et au suivi des détenus ayant purgé leur peine a été créée en 2017 ; des obligations de pointer au commissariat ou en gendarmerie ont cours, décidées par les juges des libertés. La formation des policiers doit absolument être améliorée ; le "bricolage" face aux événements doit céder la place à une stratégie impliquant tous les services de police et de justice, en véritable collaboration ; le travail de professionnels doit être développé en milieu carcéral pour déradicaliser les détenus ; les effectifs de police peuvent être redéployés pour faire plus de prévention. De plus, le manque d'intégration par notre société de la jeunesse des banlieues ou la politique extérieure interventionniste de la France n'aggravent-ils pas le risque terroriste ?

Aller systématiquement dans le sens d'une opinion publique traumatisée par les attentats, développer après chaque drame les mesures privatives de libertés est irresponsable et nous expose à de grands dangers. Le pouvoir macronien s'affirme de plus en plus autoritaire ; l'autocrate qui pourrait un jour accéder au pouvoir n'aurait même pas besoin de changer la loi pour transformer la France en "démocrature" ! Nous sommes toutes et tous exposé·e·s. C'est le courage politique et la simple prise en compte des exemples abondamment fournis par le passé ou par d'autres pays du monde qui doivent nous amener à refuser la dérive sécuritaire.

<https://www.amnesty.fr/liberte-d-expression/actualites/loi-antiterrorisme-ce-qui-nous-attend>

(sur la loi de 2017)

<https://www.blogdumoderateur.com/loi-antiterroriste-aglorithmes-surveiller-sites-web/>

<https://www.laquadrature.net/2021/04/21/le-conseil-detat-valide-durablement-la-surveillance-de-masse/>

[https://www.francetvinfo.fr/monde/terrorisme-djihadistes/projet-de-loi-contre-le-terrorisme-on-n-a-jamais-arrete-des-attentats-avec-des-lois-tacle-patrice-spinosi-avocat-de-la-ligue-des-droits-de-l-homme\\_4602723.html](https://www.francetvinfo.fr/monde/terrorisme-djihadistes/projet-de-loi-contre-le-terrorisme-on-n-a-jamais-arrete-des-attentats-avec-des-lois-tacle-patrice-spinosi-avocat-de-la-ligue-des-droits-de-l-homme_4602723.html)



**Réinventons**  
QUETIGNY

## ***La Lettre***

**n° 8**

**mai 2021**

## **La Chapelle Darblay, une lutte exemplaire**

En ce moment se joue le destin d'une entreprise placée par le cynisme de ses propriétaires au cœur des luttes sociales et environnementales de notre temps. Seule usine française à produire du papier journal 100 % recyclé, la papeterie de la Chapelle Darblay a arrêté sa production en juin 2020 et devait fermer ses portes le 15 juin prochain. Le groupe finlandais United Paper Mills, qui l'avait rachetée en 2019, voulait la démanteler, en sacrifiant 215 emplois directs sur place et plus de 900 emplois indirects en France, avec toutes les conséquences qu'on imagine pour les familles et la vie locale. Motif : "rentabilité insuffisante" !

Raisonnement à courte vue : la papeterie, située à Grand-Couronne, en Seine-Maritime, est profitable à tout point de vue ! Certes, les 16 millions d'euros de profits de 2019 rapportent moins à UPM que ceux escomptés de l'usine qu'il projette d'implanter en Amérique latine pour abaisser ses coûts de main-d'œuvre... Mais élargissons les perspectives :

- sur son nouveau site, UPM compte produire du papier à base d'eucalyptus ; ce choix aggrave la déforestation (plantations intensives en monoculture) et augmente les émissions de gaz à effet de serre. Si l'on doit importer ce papier, le bilan sera encore pire.
- la Chapelle Darblay est un modèle d'économie circulaire : jusqu'en 2019, l'usine (située en bord de Seine, avec accès à la voie ferrée) récupérait et "désencrait" 350 000 tonnes de déchets papier par an (soit le tri de 24 millions de personnes) ; les eaux usées étaient nettoyées dans la station d'épuration du site, et les résidus produisaient de l'énergie décarbonée pour 24 000 habitants ! On pourrait aussi, avec quelques aménagements, y produire de la ouate de cellulose pour le bâtiment.
- les salariés, fiers de leur travail, ont acquis un savoir-faire précieux, ce qui contribue à leur mobilisation exemplaire. Ils ont reçu le soutien du collectif "Plus jamais ça" (regroupant Attac France, la CGT, la

Confédération paysanne, Droit au logement, la FSU, Greenpeace France, Les Amis de la Terre, Oxfam France et Solidaires), et ont réussi à obtenir d'UPM qu'un repreneur puisse se manifester.

Et le gouvernement dans tout ça ? Le préfet et les politiques locaux de tous bords (dont Édouard Philippe) demandent à Emmanuel Macron de sauver l'usine... mais le gouvernement attendait gentiment qu'un repreneur se manifeste, au lieu, par exemple, d'inscrire La Chapelle Darblay dans son plan de relance.

Mais l'horizon s'éclaircit. Grâce en particulier au démarchage des représentants des salariés, plusieurs repreneurs se sont manifestés en mars. Le 28 avril, une bonne centaine de manifestants ont occupé une partie du port de la Rapée, au pied du ministère de l'Économie, ont jeté dans la Seine des bouées-mannequins d'ouvriers, et ont obtenu un engagement ferme d'Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée à l'Économie, de maintenir les activités de la papeterie. Le 10 mai, le collectif "Plus jamais ça" devrait connaître le projet d'un repreneur, qui devra être validé par les salariés. Rien n'est encore gagné, mais l'espoir est revenu...

Bon courage à celles et ceux qui se sont investis dans cette lutte ! Vous pouvez signer la pétition de soutien en cliquant sur le 1er lien.

<https://agir.greenvoice.fr/petitions/sauvons-chapelledarblay>

<https://reporterre.net/Il-faut-sauver-la-Chapelle-Darblay-derniere-usine-francaise-de-papier-100-recycle>

<https://reporterre.net/Ouvriers-et-ecolos-sauvent-la-Chapelle-Darblay-l-usine-de-papier-100-recycle>

<https://www.youtube.com/watch?v=uoUAhwkNyjs> (RT France)





Réinventons  
QUETIGNY

## *La Lettre*

n° 8

mai 2021

## **Il y a 150 ans, la Commune de Paris**

La Commune de Paris est née de la guerre de 1870 et de la volonté populaire de défendre la Capitale face aux Prussiens qui l'assiégeaient. Le 18 mars 1871, la mobilisation du peuple de Paris empêche l'armée du gouvernement bourgeois de Thiers retranché à Versailles de s'emparer des canons de la Garde nationale. C'est le début de l'insurrection et de la Commune de Paris. En élisant le 26 mars le conseil de la Commune, représentant les classes populaires et la petite bourgeoisie, le peuple de Paris s'affranchit du Gouvernement et de l'Assemblée nationale dominée par les Monarchistes.

La tâche est immense : nourrir la population affamée par la guerre, loger les sans-abris, assurer la gestion quotidienne d'une ville de 1,8 million d'habitant·e·s et se défendre à la fois contre les Prussiens et l'armée de Thiers.

### ***Une rupture avec le vieux monde***

La Commune de Paris n'a pas de programme ficelé. Elle a en mémoire les révolutions de 1789, 1830 et 1848, mais c'est en apportant des réponses urgentes aux difficultés du peuple qu'elle va inventer des solutions « socialistes » aux racines révolutionnaires. C'est toute la vie qu'elle veut changer par :

- des réformes sociales urgentes : remise de loyers, délais pour payer les dettes, pensions versées aux veuves et blessés de guerre, réquisitions des logements vacants pour loger les victimes des bombardements prussiens ou versaillais, mesures alimentaires par la distribution de repas et la création de cantines municipales...

- une démocratie reposant sur la mobilisation populaire et sur un contrôle régulier des élu·e·s qui reçoivent un mandat impératif et sont révocables. Durant les 72 jours de la Commune, 70 journaux seront créés et de nombreux clubs de discussion où se débat la mise sur pied d'un nouvel ordre social verront le jour.

- une démocratie sociale inédite : égalité des salaires pour les instituteurs et institutrices, interdiction des amendes patronales et retenues sur salaires, réquisition des ateliers abandonnés et création de

coopératives ouvrières, bureaux municipaux de l'emploi, salaire minimum obligatoire dans les marchés publics...

- une société laïque, avec la séparation de l'Église et de l'État, une école gratuite et obligatoire...

- des mesures d'émancipation de la femme : union libre, facilitation du divorce, enseignement professionnel, début d'égalité salariale, mais aussi participation de nombreuses femmes, dont la célèbre Louise Michel (notre photo), à la défense de Paris ....

- l'émergence d'un art populaire avec la création d'une Fédération des artistes refusant toute emprise d'une autorité de tutelle et dont Gustave Courbet est le Président...

Ce nouvel ordre social en gestation provoque une peur panique au sein de la Bourgeoisie dont le Gouvernement a refusé de reconnaître le Conseil de la Commune. L'armée de Thiers, avec la complicité active de l'armée prussienne qui libère des dizaines de milliers de prisonniers pour combattre les Communards, envahit Paris la semaine du 21 au 28 mai. C'est la semaine sanglante : 30 000 morts au combat ou exécutés sommairement, des milliers de déportés en Nouvelle-Calédonie. C'est un coup très dur pour les Parisien·ne·s qui paient un lourd tribut à leur tentative d'émancipation et un coup d'arrêt momentané à la progression des organisations ouvrières.

### ***Une immense portée historique***

Malgré l'acharnement de la Bourgeoisie revancharde et assassine à effacer toute mémoire de la Commune, cet épisode révolutionnaire aura une portée historique sans commune mesure avec sa courte durée, ses balbutiements et ses réalisations inachevées.

L'insurrection fait rapidement le tour du monde. La Commune est un des événements les plus médiatisés de l'époque, aussi bien en Europe qu'en Amérique du Nord et du Sud.

Tous les mouvements révolutionnaires ont exprimé, à des degrés divers, une reconnaissance à la Commune en espérant parfaire ses idéaux et éviter ses erreurs, et les révolutions du vingtième siècle s'en sont revendiquées. Sa puissance symbolique et mémorielle a inspiré les mobilisations et les luttes du mouvement ouvrier aux dates clés de son histoire. Bien présente à la création de la CGT en 1895, elle s'est concentrée à plusieurs reprises au Mur des Fédérés, dernier bastion des Communards écrasés par les Versaillais : en 1913 à la veille de la 1ère guerre mondiale, en 1936 au lendemain de la victoire du Front populaire, ou encore en 1971 lors du centenaire de la Commune au lendemain du grand mouvement social de 1968.

En des termes universels, l'Internationale écrite par Eugène Pottier au cours de la semaine sanglante de mai 1871 continue de concurrencer les hymnes nationaux dans de nombreux pays.

Après l'effondrement du Communisme et l'échec de la Social-Démocratie, la mémoire de la Commune, revendiquée ou non, retrouve une nouvelle vigueur dans des mouvements comme le « municipalisme », « Nuit Debout », les « ZAD » ou les « Gilets Jaunes » en France, mais aussi les « Indignés » en Espagne, le mouvement « Occupy » dans plusieurs pays, ou encore la région kurde autonome du « Rojava » en Syrie.

La Commune de Paris continue de faire écho ou d'inspirer celles et ceux qui aspirent à nouvelles pratiques démocratiques et à une révolution citoyenne où le pouvoir cesse d'être confisqué par les professionnels de la représentation politique.

Non, la Commune n'est pas morte !

Cet article est le premier d'une série sur la Commune de Paris.  
Vous en trouverez d'autres dans les prochains numéros de notre *Lettre*.

CORDILLOT Michel (coordinateur), La Commune de Paris 1871. Les acteurs, l'événement, les lieux, Ivry, éditions de l'Atelier, 2021

<https://www.decitre.fr/livres/la-commune-de-paris-1871-9782708245969.html>

Parcours interactif autour de l'ouvrage ci-dessus sur le site web du MAITRON, dictionnaire du mouvement ouvrier

<https://maitron.fr/spip.php?article233897>

macommunedeparis – La Commune de Paris

<https://macommunedeparis.com/author/macommunedeparis/>

www.commune1871-rougerie.fr

<http://www.commune1871-rougerie.fr/>

Commune de Paris — Wikipédia (wikipedia.org)

[https://fr.wikipedia.org/wiki/Commune\\_de\\_Paris](https://fr.wikipedia.org/wiki/Commune_de_Paris)

ROBERT Jean-Louis (coordinateur), Le Paris de la Commune 1871, Paris, Belin, 2015

<https://www.decitre.fr/livres/le-paris-de-la-commune-1871-9782701195551.html>

Les damnés de la Commune, film de Raphaël Meyssan, avec les voix de Yolande Moreau, Fanny Ardant, Jacques Weber... sur Arte

<https://www.arte.tv/fr/videos/094482-000-A/>

Les damnés de la Commune, exposition de Raphaël Meyssan inspirée de sa B.D. parue chez Delcourt

[https://www.meyssan.com/IMG/pdf/exposition\\_les\\_damnes\\_de\\_la\\_commune\\_sur\\_les\\_traces\\_d\\_une\\_revolution.pdf](https://www.meyssan.com/IMG/pdf/exposition_les_damnes_de_la_commune_sur_les_traces_d_une_revolution.pdf)

1871, la Commune, portraits d'une révolution, documentaire de Cédric Condon mettant en scène des photos d'époque, sur France 5

<https://www.france.tv/france-5/la-case-du-siecle/2414237-1871-la-commune-portraits-d-une-revolution.html>

Le bal des disparu·e·s : la Semaine Sanglante au théâtre avec la Compagnie La Grenade, 17, 18, 19 juin  
salle Fornier, 30 rue d'Ahuy, Dijon

<http://reinventonsquetigny.free.fr/8/baldisp.pdf>



Réinventons  
QUETIGNY

## La Lettre

n° 8

mai 2021

## L'appel des généraux factieux : un autre "ballon d'essai" ?

L'armée, la "grande muette" comme on l'appelle traditionnellement, a été le théâtre d'un événement inhabituel le 21 avril dernier. L'hebdomadaire d'extrême droite *Valeurs Actuelles* a publié une lettre d'un "quartieron de généraux retraités" menaçant ouvertement d'une intervention armée en France dans une « guerre civile » contre les « hordes de banlieues » et « l'islamisme » qui « transformeraient la nation en territoires soumis », et dénonçant le « délitement de la patrie » lié à « l'antiracisme ». Expressions bien présentes dans l'imaginaire de l'ultra-droite...

La date n'a pas été choisie au hasard : 60 ans après le putsch d'Alger\*, et 19 ans après l'arrivée au 2ème tour de Jean-Marie Le Pen, voici le retour de la menace d'un coup d'État. Découvrir que ces militaires sont proches du RN n'est pas une surprise : Marine le Pen leur proclame chaleureusement son soutien, les invitant à la rejoindre : « Je souscris à vos analyses et votre affliction (...). Je m'autorise à penser qu'une exhortation ne puisse suffire à sortir ce pouvoir défaillant de ses coupables habitudes », En agissant ainsi, elle montre que sa « dédiablement » est totalement factice. Ajoutons que *Valeurs Actuelles* avait déjà publié auparavant un appel à « l'insurrection armée » par Philippe de Villiers...

Devant l'absence de réaction des médias et des politiques, Mélenchon a été le premier à donner l'alerte, dénonçant « la stupéfiante déclaration des militaires s'arrogeant le droit d'appeler leurs collègues d'active à une intervention... ». Des députés et sénateurs nationaux et européens (comme les Verts et LFI) ont saisi le Procureur de la République, invoquant l'article 40 du Code

de Procédure Pénale et le devoir parlementaire : l'article 413-3 du Code Pénal punit le fait de nuire à la défense nationale, de provoquer la désobéissance des militaires ou assujettis. La Constitution française interdit d'attenter à la forme républicaine de l'État et l'appel à l'insurrection est puni par les articles 412-4 et 412-6 du Code Pénal. Madame le Pen est donc elle-même hors la loi ! Florence Parly, réagissant tardivement, a promis des sanctions : « la politisation des armées, dit-elle, affaiblira notre outil militaire (...), les armées n'étant pas là pour faire campagne mais pour défendre la France et protéger les Français ». Le rôle des militaires est d'obéir aux politiques, et non l'inverse !

On constate malheureusement que, de plus en plus, l'extrême droite est en roue libre en Europe et dans le monde. Ses ballons d'essai se multiplient pour faire accepter sa politique et ses coups de force : intrusion violente au Conseil Régional d'Occitanie, occupation des frontières avec l'Italie et l'Espagne contre les exilés, dénonciation publique d'enseignante « terroriste intellectuelle islamogauchiste » à Grenoble. Sans parler des propos racistes, sexistes et islamophobes tenus au quotidien sur certaines chaînes de télévision. Les Espagnols ont fait la même triste expérience en novembre 2020 quand des commandants nostalgiques du franquisme ont menacé le roi avec la même méthode. Souvenons-nous, aux États-Unis, de l'invasion du Capitole du Michigan en avril 2020 et de celui du Capitole de Washington en janvier 2021...

Inadmissible qu'une candidate à l'élection présidentielle soutienne une tribune en contradiction avec la loi républicaine, et des militaires factieux ! Macron, lui, a sauté sur l'occasion pour concurrencer l'extrême droite sur le thème nauséabond du "déclin de la France", comme Darmanin l'avait fait avant lui.

Plus que tout, nous avons besoin d'affirmer les valeurs de la République et de nous opposer au retour du fascisme brun.

\* *Putsch d'Alger* : tentative de coup d'État, le 21 avril 1961, fomentée par des militaires de carrière de l'armée française en Algérie, et conduite par quatre généraux de haut rang (Challe, Jouhaud, Salan, Zeller) en réaction à la politique du général de Gaulle, accusé d'abandonner l'Algérie française.

<https://www.lopinion.fr/edition/politique/armee-extreme-droite-militaires-en-retraite-revent-d-insurrection-242882>

[https://www.lemonde.fr/politique/article/2021/04/25/la-gauche-s-insurge-contre-une-tribune-de-militaires-dans-valeurs-actuelles-et-l-appel-de-marine-le-pen-a-la-rejoindre\\_6078019\\_823448.html](https://www.lemonde.fr/politique/article/2021/04/25/la-gauche-s-insurge-contre-une-tribune-de-militaires-dans-valeurs-actuelles-et-l-appel-de-marine-le-pen-a-la-rejoindre_6078019_823448.html)



Réinventons  
QUETIGNY

## *La Lettre*

n° 8

mai 2021

## **Feu Idriss Déby, ami de la France**

Depuis le départ forcé en 1990 d'Hissène Habré, le Tchad – 1,3 million de km<sup>2</sup>, 17 millions d'habitants (dont 52 % ont moins de 18 ans), classé 187ème sur 189 par l'Indice de Développement Humain – a subi la très ferme autorité d'Idriss Déby. Soutenu par la France (où il étudia à l'École de guerre), aidé par la DGSE dans sa prise de pouvoir, il jurait d'instaurer un régime démocratique ; mais toutes les élections, depuis, ont été entachées de fraudes, à peine dénoncées par la "communauté internationale", trop heureuse de la présence aux frontières sud de la Libye d'un pouvoir "musclé" jugé capable de contenir le terrorisme... et intéressée par les ressources pétrolières.

Les fonds accordés par la Banque mondiale ont d'abord servi aux dépenses d'armement, à l'achat d'opposants politiques, et aux intérêts de l'ethnie du président (les Panama Papers décrivent les transferts de la famille Déby dans les paradis fiscaux) plutôt qu'à l'exploitation des ressources nationales en vue du développement promis à la nation.

Déby a souvent affronté des rebelles venus du Nord, comme en 2008, lorsqu'encerclé dans son palais par des troupes pro-soudanaises, il n'a dû son salut qu'au soutien de forces spéciales françaises et aux munitions dépêchées par Kadhafi à la demande de Sarkozy ! Devenu un acteur décisif de l'opération Barkhane, basée à N'Djamena et menée par la France avec le G5-Sahel (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger et Tchad), il avait reçu son bâton de maréchal après une victoire contre les djihadistes salafistes de Boko Haram en 2020.

Mais cette fois-ci, la France n'est pas intervenue à temps pour le sauver d'une attaque de rebelles du FACT\*. Le 20 avril, au lendemain d'une élection présidentielle mouvementée (arrestations, intimidations, fuites d'opposants et même meurtres), on apprenait que le président (réélu par 79 % des suffrages) venait "de donner son dernier souffle en défendant l'intégrité territoriale sur le champ de bataille". Mort à la tête de ses troupes ? lors d'une négociation avec les rebelles qui aurait dégénéré ?

suite à une révolution de palais ? difficile de le savoir... En tout cas, alors que la constitution prévoit un intérim confié au président de l'Assemblée nationale, celui-ci (pour raisons de santé, dit-on) a renoncé, et, comme pour Joseph Kabila (en RDC en 2001), Faure Gnassingbé (au Togo en 2005), Ali Bongo (au Gabon en 2009), le fils du président succède à son père.

La diplomatie française, si prompt d'habitude à condamner les leaders agissant anticonstitutionnellement, s'est contentée de "prendre acte de l'annonce par les autorités tchadiennes de la mise en place d'un Conseil militaire de transition". Les États-Unis, eux aussi soutiens de Déby, se prononçaient "en faveur d'une transition pacifique du pouvoir, en conformité avec la Constitution tchadienne", ce qui est quand même un peu plus décent !

Assis le 23 avril aux côtés du général-président Mahamat Idriss Déby, 37 ans, jusque-là chef de la force d'élite-garde présidentielle, et désormais à la tête d'une junte militaire "pour dix-huit mois", Macron a été le seul chef d'État non africain présent aux obsèques du maréchal, lors d'un de ses très rares déplacements à l'étranger depuis plus d'un an. Son discours fut affectueux ("Je partage le deuil d'une Nation touchée dans sa chair par le sacrifice de son premier soldat. Je partage aussi le deuil d'un ami"), mais aussi menaçant ("La France ne laissera ni aujourd'hui ni demain menacer la stabilité de ce pays"). Il est vrai que le Tchad est soumis à de graves tensions : il peut sombrer dans l'anarchie comme la Libye ; militaires et djihadistes fourbissent leurs armes ; les ethnies jusqu'ici défavorisées revendiquent leurs droits ; beaucoup de riches civils quittent le pays ; les pauvres sont plus que jamais démunis. De grandes manifestations contre la junte ont fait au moins cinq morts. Macron fait tout pour que rien ne change. La Françafrique n'est pas morte...

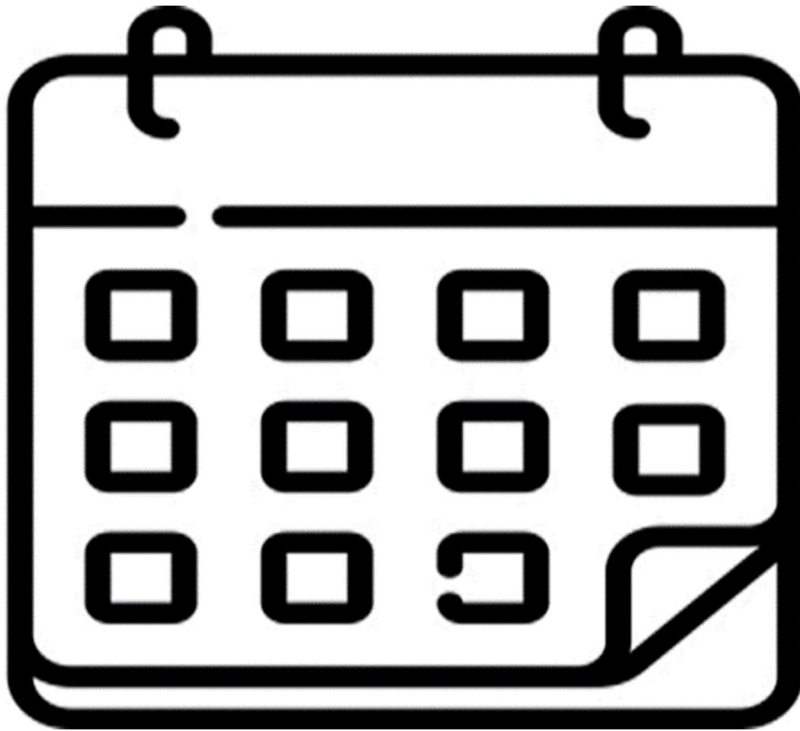
\* FACT : Front pour l'Alternance et la Concorde au Tchad, groupe politico-militaire tchadien à dominante gorane (ethnie saharienne) qui lors d'une incursion depuis la Libye venait d'investir la région du Tibesti.

<https://www.courrierinternational.com/article/victoire-au-tchad-idriss-deby-sacre-pour-un-sixieme-mandat-mais-jusqua-quand>

<https://www.wakatsera.com/tchad-deby-est-mort-vive-deby/> (site burkinabé)

<https://www.humanite.fr/tchad-idriss-deby-lindispensable-dictateur-de-paris-est-mort-702903>

<https://blogs.mediapart.fr/freddy-mulongo/blog/230421/tchad-macron-seul-chef-detat-europeen-aux-obsèques-de-deby-marechal-president>



## *La Lettre*

n° 8

mai 2021

## Sur notre agenda

dimanche 9 mai à 14h

### Vélorution pour le climat

Parmi les marches pour le climat, animations musicales, prises de parole, chants, fresque... et manif pour piétons, vélos, etc.

Dijon, place de la République (pour les vélos & assimilés) et place Bossuet (pour les piétons)

La Loi Climat votée par l'Assemblée est en l'état un échec. Dénonçons le manque d'ambition du pouvoir face à l'urgence climatique !

dimanche 9, mercredi 12, samedi 15, mercredi 19, jeudi 20, samedi 22 mai et semaines suivantes...

### Un printemps au Japon

quizz mangas, ateliers de carpes koï ,de boules de riz fourrées (à *la Passerelle*), de pliages, causeries, expositions...

Bibliothèque municipale, 4 rue des Vergers (et La Passerelle, 3 allée des Jardins), Quetigny

Toutes ces activités sont gratuites, mais supposent une inscription préalable (03 80 46 29 29 ou [bibliothèque@quetigny.fr](mailto:bibliothèque@quetigny.fr))



samedi 15 mai à partir de 14 h 30

### **Marche contre Monsanto-Bayer et l'agrochimie**

à l'appel de 60 organisations : Alternatiba, ATTAC, Extinction-Rébellion, Greenpeace, LDH, Mvt de la Paix, OXFAM, UNEF...

De la Place Saint-Vincent à l'Espace des Arts, Chalon-sur-Saône

En ces temps d'importants procès et d'atermoiements du pouvoir, protégeons notre santé et combattons les inégalités Nord-Sud.

lundi 17 mai à partir de 9 h 30

### **Rassemblement des infirmier·e·s anesthésistes diplômé·e·s d'État**

**en grève pour une meilleure reconnaissance de leur travail**

Devant l'Agence Régionale de Santé, 2 place des Savoirs, Dijon

Les I.A.D.E. veulent obtenir une revalorisation salariale équivalente à celle des autres métiers de l'hôpital.

mardi 18 mai à partir de 10 h

### **Grève et rassemblement des employé·e·s de La Poste**

à l'appel de CGT FAPT, FO Com, SUD PTT, CFTC La Poste, UNSA Postes

Devant la Direction de La Poste, 15 boulevard de Brosses, Dijon

La Poste ne juge pas utile de reconnaître les postiers dont les conditions de travail se sont gravement dégradées. Exigeons une prime !

vendredi 21 mai à 17 h *(initialement programmée le 14 mai et alors interdite par le préfet)*

### **Manifestation pour la paix entre Israéliens et Palestiniens**

à l'appel du Collectif 21 pour une paix juste et durable entre Israéliens et Palestiniens

Place François Rude (du Bareuzai), Dijon

Israël, qui pratique l'apartheid, crime contre l'humanité, demeure impuni. Citoyen·ne·s, utilisons boycott, désinvestissement, sanctions !

à partir du vendredi 21 mai, et jusqu'au vendredi 2 juillet

### **festival "Théâtre enfin"**

Les spectacles originellement prévus dans le cadre de "Théâtre en mai" ont été reprogrammés de fin mai à début juillet

Théâtre du Parvis Saint-Jean, mais aussi : Feuillants - salle Jacques Fornier - Atheneum - Minoterie

Réservation ouverte (jauges limitées) au 03 80 30 12 12 ou sur [tdb-cdn.com](http://tdb-cdn.com) + billetterie éphémère sur place 30 min avant le spectacle.

samedi 29 mai à 18 h

### **Une nuit à l'Opéra (airs de Verdi, Puccini, Offenbach, Donizetti...)**

Laetitia Krikorian, soprano ; Nicolas Rether, ténor ; 10 musiciens de l'orchestre Dijon Bourgogne

Salle des Capucins, Is-sur-Tille

Entrée libre et gratuite dans la limite des places disponibles (à partir de 6 ans). Réservation obligatoire au au 03 80 95 32 41.

dimanche 30 mai à 18 h 30 (Quetigny) et mardi 1er juin à 19 h (Dijon) — *jaugée limitée!*

### **L'utopie des arbres**

Compagnie Taxi-Brousse, avec Alexis Louis-Lucas, Pierre Yanelli, Aurélien Chevalier, Tiziana Melis et Agnès Billard

Salle Mendès France, 8 rue des Vergers, Quetigny — Théâtre des Feuillants, 9 rue Condorcet, Dijon

À Quetigny, s'adresser à la billetterie du Service culturel au 03 80 48 28 43

À Dijon, prix d'entrée libre. La recette financera la location par Taxi-Brousse du Théâtre de l'Entrepôt au Festival d'Avignon. [Réserver ici](#).

*Si vous souhaitez nous faire part d'autres manifestations,  
à Quetigny ou alentour, qui pourraient figurer sur cet agenda,  
ou nous proposer d'autres liens qui pourraient impliquer les citoyen·ne·s  
dans la vie sociale et culturelle en dépit de la pandémie,*

**n'hésitez pas à nous les signaler !**